

ATTESTATION D'ACCUEIL

Dispositions 2015

Séjour à caractère familial ou privé d'une durée inférieure ou égale à 3 mois

Lieu du dépôt : Mairie de la Commune du lieu d'hébergement

Dépôt : Présentation **PERSONNELLE** de l'hébergeant

→ Renseignements demandés :

- L'identité du signataire
- Le lieu d'accueil de l'étranger
- Les caractéristiques du lieu d'hébergement
- Les dates d'arrivée et de départ de la personne accueillie
- Le lien de parenté entre le signataire et la personne accueillie
- Les attestations d'accueil antérieurement signées par l'hébergeant
- L'engagement de l'hébergeant à subvenir aux frais de séjour de l'hébergé
- Déclaration de l'hébergeant de souscrire ou non une assurance de couverture maladie

→ Pièces à fournir :

- Un titre de propriété **OU** un bail locatif
- Une facture d'eau, d'électricité, de téléphone ou quittance de loyer de moins de 3 mois
- Un timbre fiscal de **30€**
- Un justificatif d'identité de l'hébergeant (CNI, Passeport, Carte de séjour)
- Bulletin de salaire, documents justifiant les ressources de l'hébergeant (déclaration d'impôt)
- Photocopie du passeport de la personne hébergée (Couverture et feuillet d'identité)
- Le cas échéant : le justificatif de la souscription auprès d'un opérateur d'assurance agréé d'une assurance médicale couvrant les éventuelles dépenses médicales et hospitalières



GRENADE
SUR GARONNE